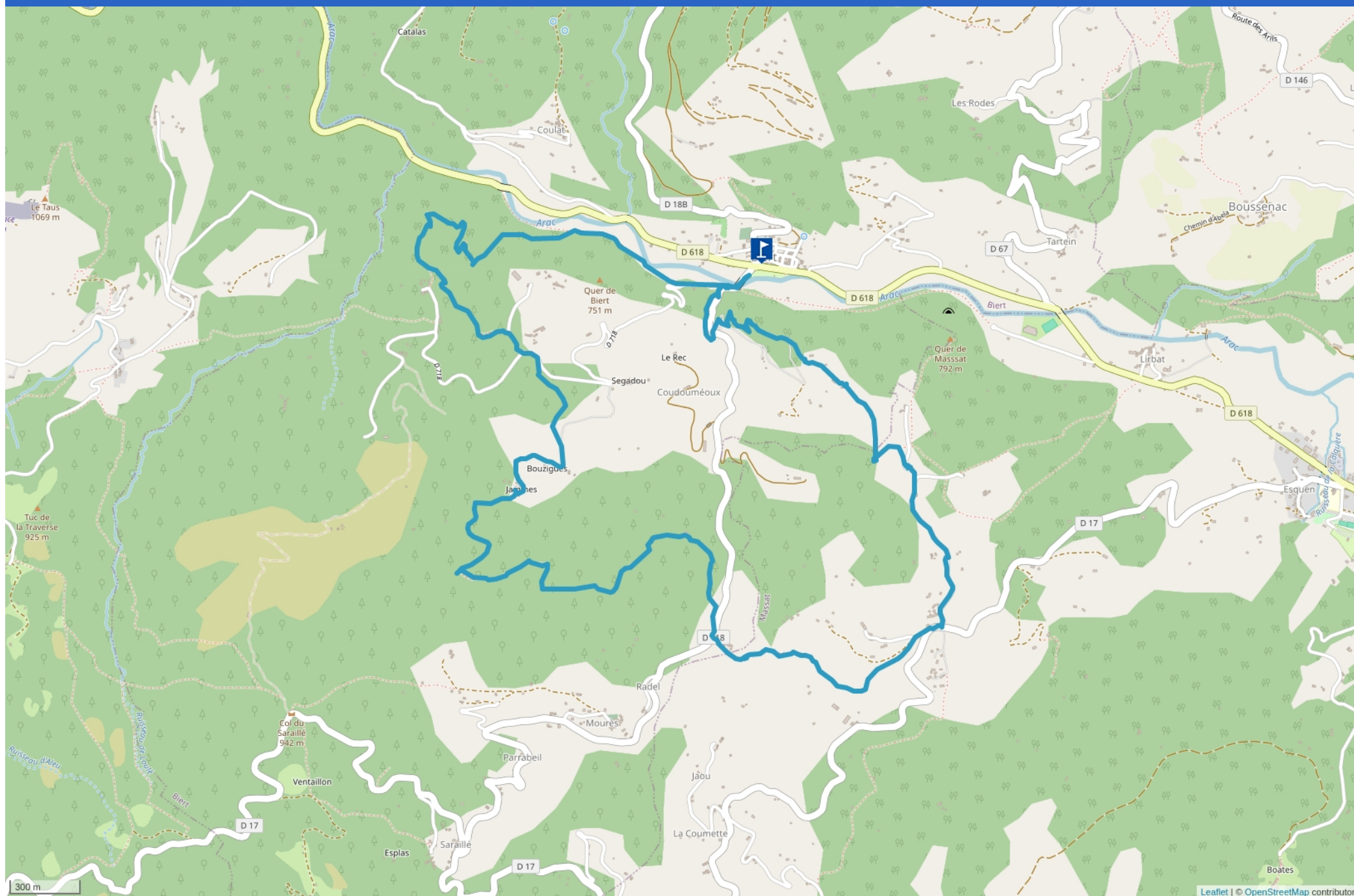


LE TOUR DE COUDOUMÉOUX



Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labellisation-des-itineraires-pr



Mise à jour le 01/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par www.cirkwi.com

Le Tour de Coudouméoux

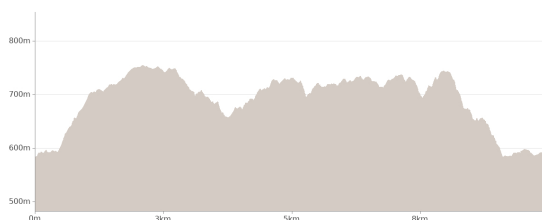
Proposé par : **Office de tourisme Couserans Pyrénées**



Validé par la FFRandonnée

"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage d'activités touristiques qui vous fait

voyager" www.cirkwi.com/circuit/664936



Départ : Parking de l'église - 09320 BIERT

10.22 km

3h55

maxi 754 m

mini 582 m

Facile

351 m

Le charme de ce tour repose sur les contrastes du relief.

Alternance entre des paysages très ouverts façonnés par l'activité agropastorale et des paysages plus fermés et sauvages.

TOPO/PAS À PAS

1/ De la place de Biert (590 m), traverser le pont et suivre la direction du col de Saraillé. Bifurquer de suite sur la route qui monte à gauche ;

2/ prendre le sentier qui part à gauche dans la fore 0h05 -

3/ Après avoir emprunté la route bordée d'habitations sur la ligne de cre prendre une sente vers le sud (direction « Le Ker »). 0h20 -

Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labellisation-des-itineraires-pr

OTCP

Après une dernière grange sur la droite, tourner à 90 ° à gauche et atteindre une piste. La remonter à droite et suivre la route principale qui mène au Col d'Urbens.

4/ Au carrefour du Col d'Urbens (750 m) 0h45 -

prendre à droite puis descendre vers « Catou » et suivre le chemin de gauche.

5/ Après le passage du ruisseau de Bagen 1h00 -

remonter au hameau de Bagen. Descendre alors la route sur quelques mètres et reprendre de suite à gauche le sentier qui monte légèrement et qui s'enfonce doucement en fore (attention : veillez à bien rester sur le chemin, quelques ruchers étant disposés à proximité).

6/ Du hameau de Jambes, 1h50 -

prendre la route qui descend puis dans un virage à gauche (maison à droite en contrebas), le sentier part dans le talus à gauche pour surplomber la route et entrer à nouveau en milieu forestier.

7/ De retour sur la route 2h10 -

suivre à gauche puis continuer tout droit quelques mètres et quitter la route vers la droite pour descendre vers un ruisseau (attention à la clo terélectrique- zone de pa tes). Remonter alors vers le Col de Boulogne (750 m).

(NB: vous pouvez entrer dans le hameau de « Campettes » et suivre la route jusqu'à « Bézirac » qui offre un très beau panorama : section aller-retour non balisée et non prise en compte dans le temps indiqué).

8/ Après une section plus plane au bord de l'Arac, arriver au pont puis sur la place de Biert. 3h00 -

COMPLÉMENTS DE LOCALISATION

Accès Routier:

Suivre D3 et D618 en direction de D18B à Biert

NATURE DU TERRAIN

Terre

RÉFÉRENCES TOPO GUIDES ET CARTOGRAPHIQUES

Références cartographiques :

Carte IGN TOP 25 - 2047 ET « Massat - Pic des Trois Seigneurs - PNR des Pyrénées Ariégeoises

PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.

Sous réserve de conditions d'enneigement.

CONTACT

Téléphone : 05 61 96 26 60

Email : contact@tourisme-couserans-pyrenees.com

Site web : <https://www.tourisme-couserans-pyrenees.com/>

COMPLÉMENTS D'ACCUEIL



Mise à jour le 01/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par www.cirkwi.com

Vous êtes au cœur du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises.

Nous vous encourageons à adopter un comportement responsable dans ce milieu fragile et partagé.

- Rester sur les sentiers et emporter ses déchets.
- Observer la flore sans la cueillir.
- Rester discret, pour les animaux sauvages.
- Dans les zones d'estive, penser à refermer les clôtures et barrières. Ne pas approcher ni nourrir les animaux. Si un Patou (chien de protection des troupeaux) s'approche de vous, écarter-vous lentement et calmement. Pas de grands gestes ni de cris, même s'il aboie, car il vous considérerait comme une menace. S'il vous suit, ignorez-le.
- La baignade dans les lacs est déconseillée. La crème solaire (même bio !) et autres cosmétiques sont source de pollution dans ce milieu fragile.
- Le bivouac est autorisé, mais seulement entre 19h et 9h, et à plus d'une heure de marche d'un parking.
- En période de sécheresse tout feu est interdit. Dans les autres cas, les feux sont autorisés seulement à plus de 200m d'une forêt. Préférer les réchauds aux foyers naturels.
- En cas de rencontre, très peu probable, avec un ours (qui cherche à tout prix à nous éviter) : manifestez-vous calmement, éloignez-vous progressivement, et ne courez pas.